



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.

THEME : TRAVAUX 1

OBJET : MISE EN PLACE
D'UN CHANTIER-ECOLE
D'ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS –
CONVENTION EN
PARTENARIAT 2012

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier,
DAVANTURE Bruno, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Pascal MUSSON.

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance propose à la Commune de Briançon en concertation avec l'ONF un réaménagement partiel du sentier de la Schappe, qui permet la liaison entre la Vieille-Ville et le Quartier Sainte Catherine.

Cette association, reconnue d'utilité sociale, permet grâce à ses chantiers écoles d'aider des personnes éloignées du monde du travail à garder un contact avec un environnement professionnel et social, le but étant pour eux de rebondir rapidement vers un emploi ou une formation qualifiante.

Les travaux proposés par l'association serviront de chantier support d'insertion. Ils consistent en l'élagage, le débroussaillage du sentier et la remise en état d'une partie des escaliers.

Pour ce type de missions d'insertion par l'activité économique qu'elle mène, l'association bénéficie d'aides :

- de l'État,
- du Conseil Régional,
- du Conseil Départemental.

Il est demandé à la Commune de Briançon de participer, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 30 000 euros TTC au financement du chantier-école dont le montant total s'élève à la somme de 91 350 euros TTC.

La convention, présentée en annexe, définit les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :


- D'approuver la convention de partenariat ci-jointe.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


Madame Marie MARCHELLO n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal, est sortie de la salle du conseil et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (VALDENNAIRE Catherine).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012
PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012
NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012



HAUTE DURANCE

PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

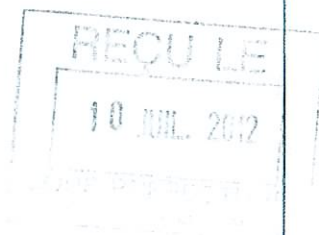
2012

entre

la Commune de Briançon

et

**l'Association « Environnement et Solidarité »
labellisée « CPIE Haute-Durance »**



*Valorisation des territoires de montagne dans le cadre d'un chantier
d'insertion par l'activité économique*

PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT 2012

VALORISATION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

entre

La Commune de Briançon

représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire

et

L'Association « Environnement et Solidarité » labellisée « CPIE Haute-Durance »

domiciliée Maison des Arcades – 05100 VAL DES PRES

représentée par Monsieur Luc MARCHELLO, Président

désignée ci-après «le CPIE Haute-Durance »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le CPIE Haute-Durance développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel, accueil du public sur sites à haute fréquentation touristique) sous forme d'un Chantier-Ecole, associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales.

Le Chantier-Ecole consiste en l'embauche, la mise au travail et l'accompagnement social et professionnel d'un groupe de personnes éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'objectif du Chantier-Ecole est la remise à l'emploi durable des personnes.

La Commune de Briançon souhaite soutenir les initiatives du CPIE Haute-Durance dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Elle propose donc au CPIE Haute-Durance la réalisation d'un Chantier-Ecole sur son territoire, dans le but d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.

Article 2 : Nature des travaux à réaliser dans le cadre du Chantier-Ecole

Lieu	Nature des travaux	Période d'intervention	Montant des travaux
Sentier de la Schappe	Poursuite des travaux de réhabilitation réalisés en 2010 et 2011 et mise en valeur du verger de la Schappe. Terrassement / reprise d'assises / aménagement sur les abords du sentier dans la lignée des travaux précédents.	Août 2012	1 170 Euros
	Abattage de robiniers et frênes sur les hauteurs jusqu'en bordure de falaises + fauchage des rémanents ligneux et herbacés. Evacuation des rémanents en déchèterie.	Juillet 2012	930 Euros
	Débroussaillage de rejets ligneux/ abattage d'arbres sur une parcelle autour du sentier – périmètre exact à définir ultérieurement Travaux dans la limite de 20 journées / homme <u>Une visite préalable avec l'ONF sera nécessaire avant le début des travaux pour marquer les arbres à couper</u>	Juillet-Août 2012	3 100 Euros
Sentier du Fort des Têtes au parc de la Schappe	Entretien du sentier : - choix et mise en valeur d'un unique tracé - élagage / débroussaillage / reprise de l'assise (dévers) sur tout le parcours - mise en défens des raccourcis avec des branches issues de l'élagage et des matériaux naturels trouvés sur place - abattage d'arbres en travers ou à proximité - pose de marches - balisage jaune type « PR » selon les normes de la FFRP – 2 couches - évacuation de barrières cassées - pose de 2 bancs confectionnées avec des arbres à abattre sur le chantier - 28 points particuliers d'intervention repérés au GPS détaillés en annexe, dont une barrière à poser <u>Les matériaux (rondins, fers à béton, bois pour barrière...) seront fournis par la Commune de Briançon, leur quantité sera définie par le CPIE Haute Durance -- possibilité de réaliser des rondins en marquant et abattant des mélèzes définis, ce qui évite d'utiliser du bois traité</u>	Juillet-Août 2012	6 975 Euros
Berges de la Durance TRONCON 1 : 70 mètres linéaires Abords des parkings de la Schappe et de la place Gallice Bey	Prévention des risques d'embâcles par l'abattage de cépées de Saules, Marronniers, Prunus, Frênes situés en bord de berges entre les 2 parkings et entre les 2 ponts (entre parkings et rue Centrale). 2 Trembles ainsi qu'un Frêne fourchu situés en haut de berge ne seront pas traités pour le moment (stabilisation du tatus). Travaux dans la limite de 30 journées / homme Récupération du bois coupé par le CPIE Haute Durance et évacuation des rémanents en déchèterie. Possibilité de broyer	Septembre- Octobre 2012	4 650 Euros

	sur place en collaboration avec les Services Techniques de Briançon (à définir).		
	<u>Un arrêté municipal d'interdiction de stationner devra être pris en rive droite et en rive gauche le temps des travaux</u>		
Berges de la Durance TRONCON 2 : 350 mètres linéaires en amont du Pont reliant les parkings de la Schappe et de la place Gallice Bey, le long du Parc de la Schappe	Prévention des risques d'embâcles par l'abattage d'arbres. Sélection d'arbres en cours de déracinement et potentiellement dangereux. <u>Travaux dans la limite de 60 journées / homme</u> Récupération du bois coupé par le CPIE Haute Durance et évacuation des rémanents en déchèterie. Possibilité de broyer sur place en collaboration avec les Services Techniques de Briançon (à définir). <u>Un arrêté municipal d'interdiction de circuler à pied devra être pris en rive droite et en rive gauche le temps des travaux</u>	Septembre- Octobre 2012	9 300 Euros
Berges de la Durance TRONCON 3 : 300 mètres linéaires en aval du Pont de la Rue Centrale jusqu'au Pont du Pré du Moulin	Prévention des risques d'embâcles par l'abattage d'arbres. Sélection d'arbres en cours de déracinement et potentiellement dangereux. <u>Travaux dans la limite de 25 journées / homme</u> Récupération du bois coupé par le CPIE Haute Durance et évacuation des rémanents en déchèterie. Possibilité de broyer sur place en collaboration avec les Services Techniques de Briançon (à définir).	Septembre- Octobre 2012	3 875 Euros
Berges de la Durance TRONCON 4 : 1 770 mètres linéaires en aval du Pont du Pré du Moulin jusqu'au Pont de Chamandrin	Prévention des risques d'embâcles par l'abattage d'arbres. Sélection d'arbres en cours de déracinement et potentiellement dangereux. <u>Travaux à prévoir en 2013 ?</u>	2013 ?	A estimer
TOTAL en Euros			30 000 €

(détails et photos en annexe de la proposition de convention)

Ce montant comprend :

- La préparation liée à la mise en oeuvre de l'opération,
- La mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement),
- La mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement, accompagnement social et professionnel, gestion).

Article 3 : Responsabilités du CPIE Haute-Durance

Lors de la conduite de ce Chantier-Ecole, le CPIE Haute-Durance garde toutes ses responsabilités d'employeur auprès des personnes travaillant dans le cadre du Chantier-Ecole.

A la réception des travaux, un rapport d'activité sera adressé au Conseil Municipal de la Commune de Briançon.

Article 4 : Responsabilités de la Commune de Briançon

Ces travaux peuvent être conduits en abord de terrains publics et privés. La Commune de Briançon devra obtenir les autorisations nécessaires avant la conduite des opérations, et préviendra les propriétaires du début des travaux. La Commune de Briançon sera informée régulièrement de l'avancée des travaux.

Article 5 : Participation de la Commune de Briançon à l'opération

Pour mener sa mission d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un chantier d'insertion, le CPIE Haute Durance bénéficie d'aides :

- ^ de l'Etat,
- ^ de la Région,
- ^ du Conseil Général,

En complément, pour assurer l'équilibre et la pérennité du Chantier d'Insertion sur le territoire du Pays Briançonnais, la Commune de Briançon participera, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 30 000 Euros, le montant total de l'opération s'élevant à 91 350 Euros.

Article 6 : Modalités de paiement

Le CPIE Haute Durance n'est pas assujéti à la TVA.

A la signature de la convention, la Commune de Briançon versera un acompte de 50% du montant total des travaux, soit **15 000 Euros**.

Le solde sera versé à l'issue du Chantier-Ecole, au vu d'un mémoire de paiement adressé par le CPIE Haute Durance.

Article 7 : Durée de la convention

La durée de la présente convention est établie à 6 mois à compter de sa signature par les deux parties. Cette durée prévisionnelle correspond à la période nécessaire à la bonne réalisation des travaux.

Fait en 3 exemplaires à Briançon le / / 2012

Pour la Commune de BriançonPour l'association Environnement et Solidarité

le Maire

CPIE Haute Durance
Le Président

Monsieur Gérard FROMM

Monsieur Luc MARCHELLO

ANNEXES A LA PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

Commune de Briançon - Association Environnement et Solidarité / CPIE Haute Durance

Détail des chantiers supports d'insertion / valorisation des territoires de montagne

Quelques définitions :

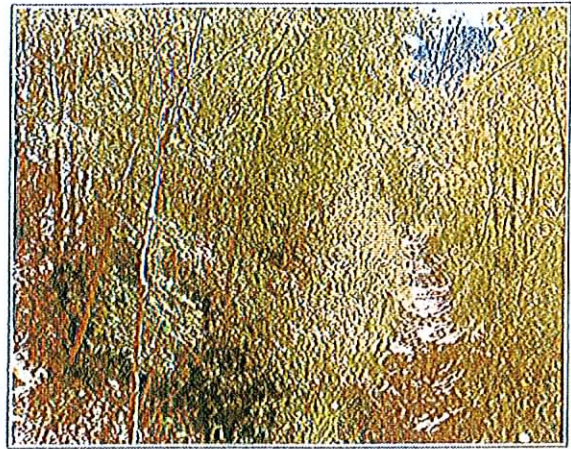
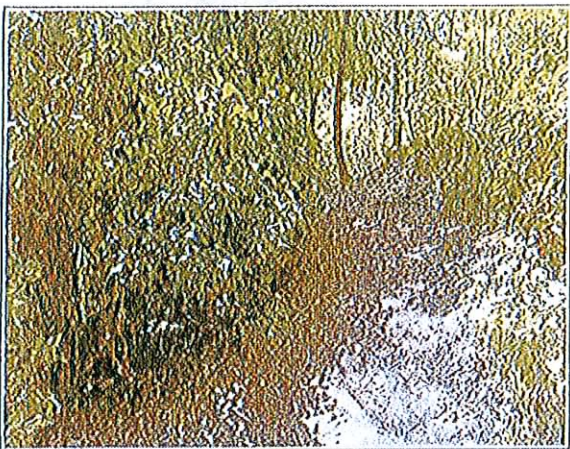
Débroussaillage = élimination sur la largeur totale de la piste des éléments ligneux de la strate arbustive. A réaliser au plus près du sol (souches et rejets).

Fauchage = coupe de l'herbe.

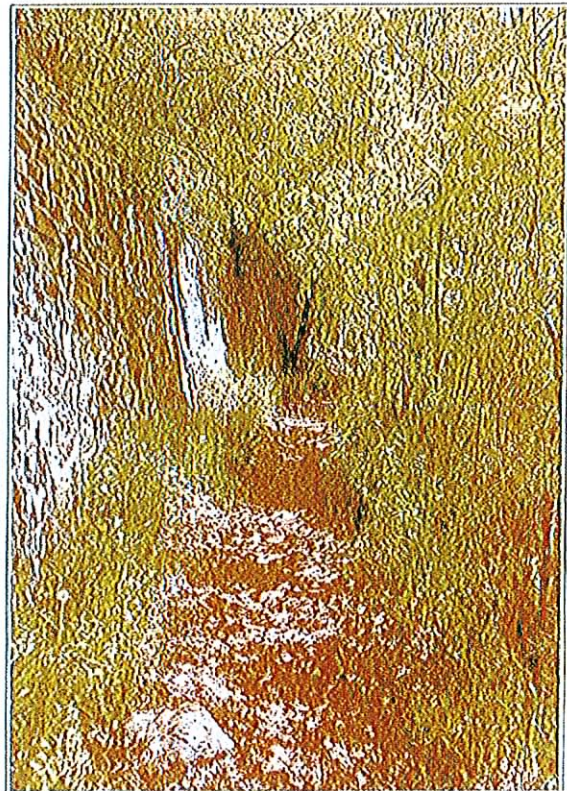
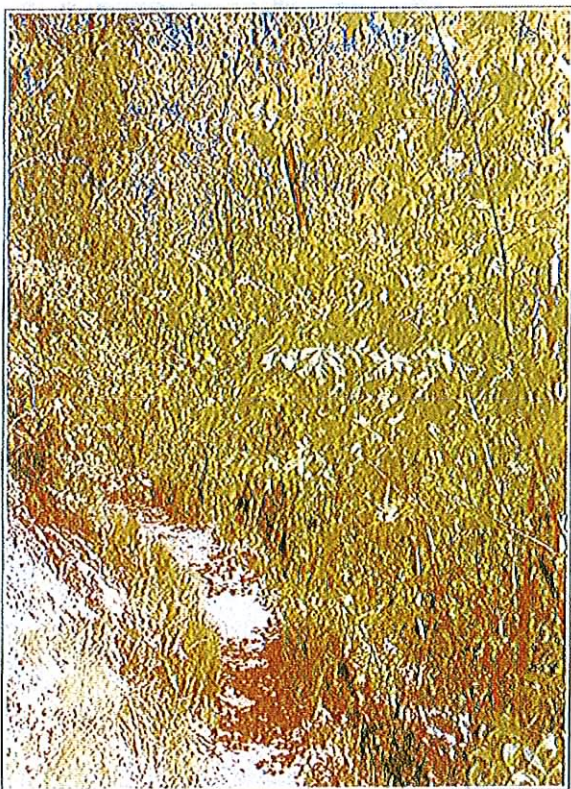
Élagage = élimination de branches vivantes, mortes ou malades d'arbres sur pied, sans laisser de chicots qui favoriseraient la contamination de l'arbre par des parasites.

Abattage = coupe de l'arbre au plus près du sol. Débitage éventuel ou sciage.

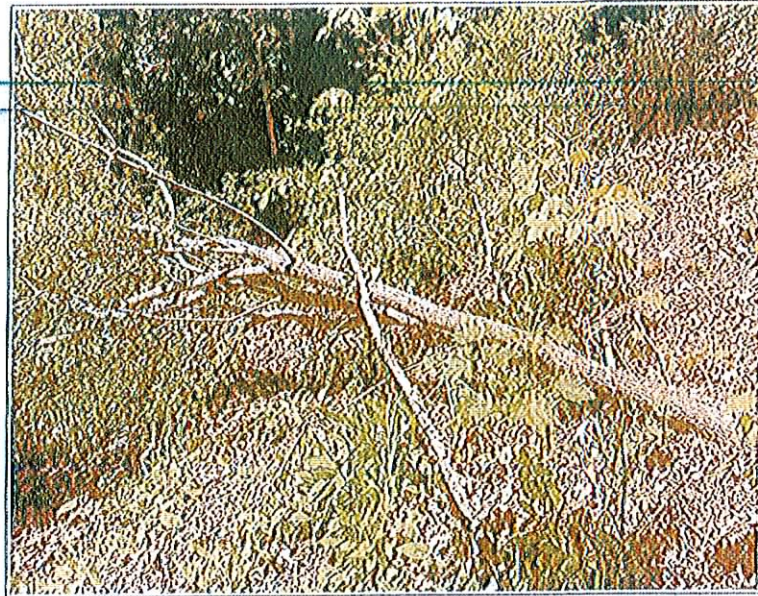
Sentier de la Schappe



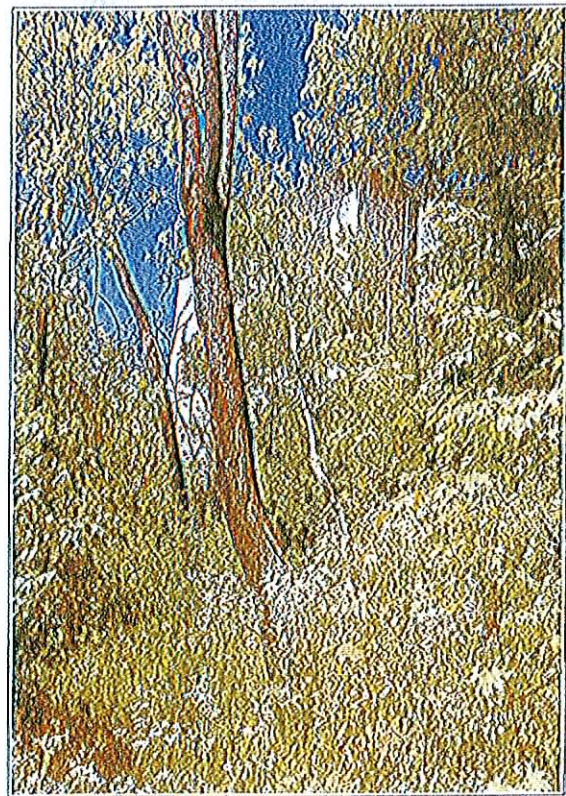
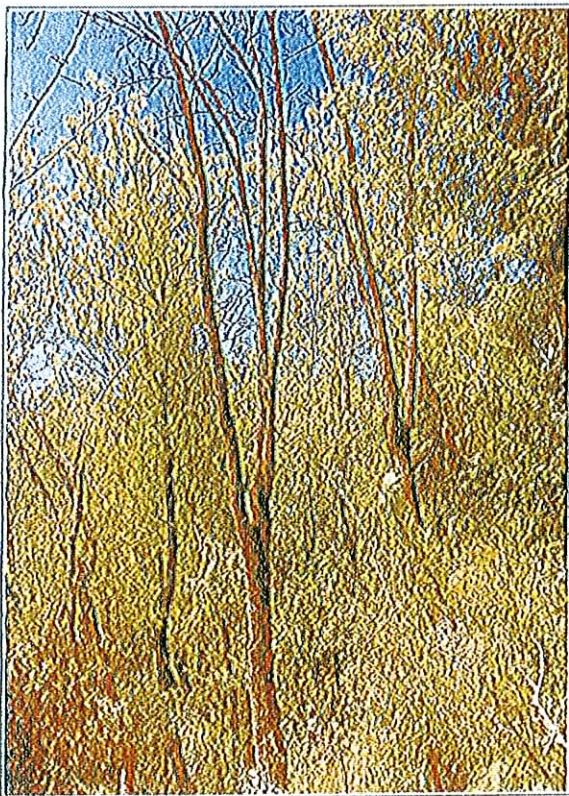
Débroussaillage de rejets ligneux / fauchage des abords du sentier



Elagage de branches basses
Débroussaillage



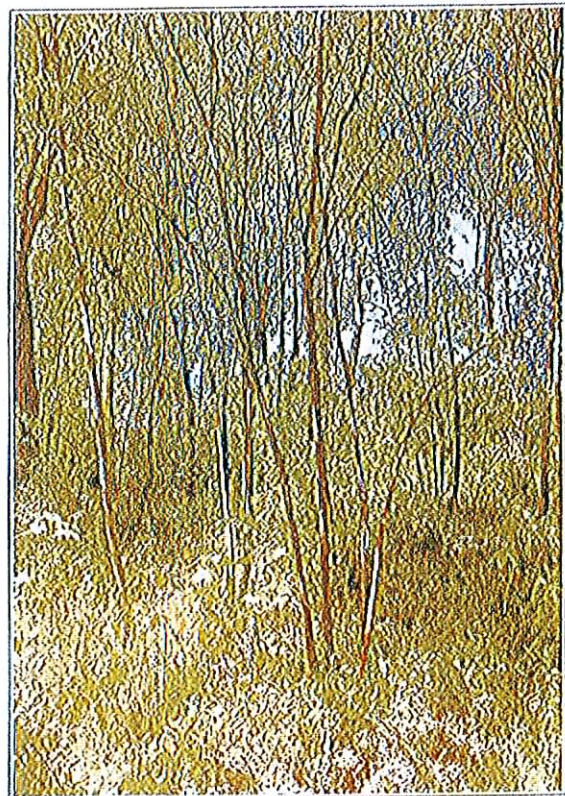
Débitage d'arbres tombés



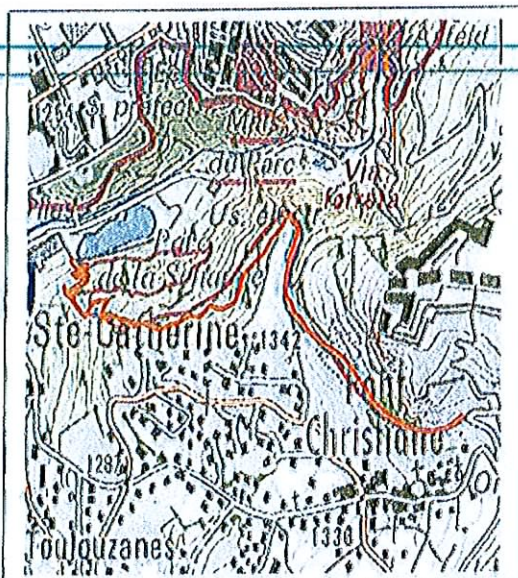
Abattage d'arbres secs / débitage / évacuation des rondins



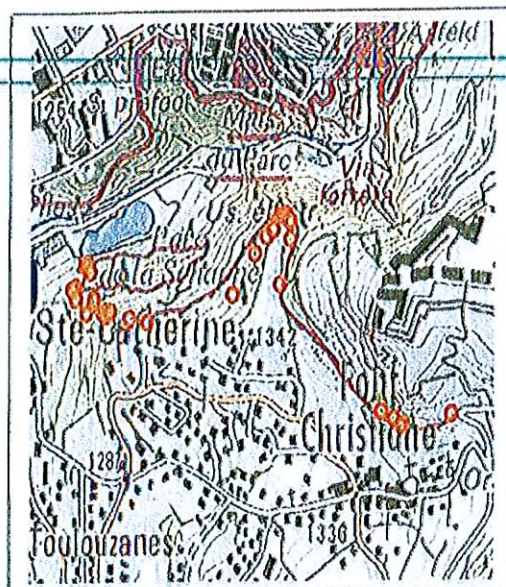
Zone à débroussailler : Débroussaillage de buissons et rejets ligneux / coupe d'arbres secs dans une parcelle en prévention des incendies sous le Chemin Vieux / fauchage de l'herbe sèche



Sentier du Fort des Têtes au Parc de la Schappe



Tracé proposé (trace GPX)
(source www.visugpx.com)



Points particuliers d'intervention

De nombreuses variantes et raccourcis existent sur ce parcours. L'idée est d'entretenir au mieux le tracé proposé afin d'inciter les promeneurs à ne pas divaguer, en mettant en défens les raccourcis et les sentiers peu utilisés, dans le but d'éviter le ravinement.

Certains sentiers secondaires mais utilisés seront laissés, sans être balisés.

Détail des points particuliers d'intervention (Parcours dans le sens amont ==> aval)

1. talus en aval du sentier érodé : mise en place de troncs en travers sur 9 mètres linéaires
2. 2 marches à poser dans un virage
3. 1 marche à poser dans un virage et réhabilitation d'un ancien banc
4. talus en aval érodé + raccourci à boucher / mise en place d'un tronc sur 11 mètres linéaires
5. passage sur canal : remise en place d'une dalle en pierre tombée en contre-bas
6. débroussaillage et élagage dans une zone forestière
7. 2 marches à poser
8. abattage d'un Pin sec
9. 3 marches à poser
10. 6 marches à poser
11. 1 marche à poser
12. mise en défens d'un raccourci sur la gauche. Tronc de 4 mètres à installer
13. abattage de 3 Pins secs sur talus à droite
14. 20 marches à poser
15. abattage d'un Pin sec encroué
16. abattage d'un Pin sec encroué
17. abattage de 2 Pins secs en contre-bas du talus à gauche
18. sécurisation zone avec falaise en contre-bas. Installation d'une barrière d'1m20 de haut sur 30 mètres linéaires
19. abattage d'un Pin sec
20. 18 marches à poser
21. abattage de 5 petits trembles secs
22. 10 marches à poser
23. élagage des Pins en bordure de canal (chicots) sur 115 mètres linéaires

- 24. abattage d'un Pin
 - 25. éclaircie dans une pinède : abattage de 7 petits Pins
 - 26. souche de Pin à reprendre
 - 27. débitage de 4 Pins couchés aux abords du sentier
 - 28. abattage d'un Pin
-

Nombre total de marches / rondins, préférentiellement en mélèze (le Pin pourrait rapidement) : 63

Fers à béton diamètre 12mm: 126 mètres linéaires (2 tiges d'1m / marche)

Barrière : 16 poteaux en mélèze de section carrée 12*12 (1 poteau tous les 2m) de 2 mètres de long. Enfouissement de 80cm et calage sans béton avec des clous+pierres.

Prévoir 60 mètres linéaires de lisses.

Abattage d'arbres sur les rives de la Durance

Il s'agit d'abattre des arbres en prévention des embâcles.

En effet la présence d'arbres potentiellement arrachés ou déracinés liée à la présence de ponts (routiers et piétons) est potentiellement dangereuse en cas de crue. Cette situation est particulièrement notable au niveau du Parc de la Schappe, avec le pont de la Place Gallice Bey, le pont de la rue Centrale, le pont piéton Sainte Catherine et le pont du Pré du Moulin.

Un autre tronçon moins urgent au niveau sécurité est la partie entre le Pré du Moulin et le Pont de Chamandrin. Quelques arbres spécialement dangereux pourraient être sélectionnés en vue d'un abattage préventif. Le traitement plus approfondi de la ripisylve pourrait avoir lieu dans un second temps.

Quand la berge n'est pas endiguée en pierres, il est nécessaire de garder des arbres car ils retiennent et stabilisent la bordure. Par contre, quand elle est endiguée, les arbres n'ont qu'un caractère esthétique, il faut donc en sélectionner une bonne partie pour les abattre. Cela valorisera d'autant plus les arbres restants et leur permettra de mieux se développer.

